

Toulouse le 12 janvier 2024

Procès-Verbal de la réunion de la CNUL 22 octobre 2023 à TOULOUSE

Présents :

M. Alain BRIGEL, Mme Martine LAVIE, M. Christian MAGRÉ, Mme Isabelle OBERT-JANIAUD, M. Pascal PELLE, Mme Sophie SERINET, M. Serge WILLERS.

Ordre du jour :

- Point sur les Juges
- Assessorats des Juges
- Candidatures à la fonction des juges (ENC & PVL)
 - A) Les prérequis
 - B) Les Nominations
- Règlement Classe Challenger
- Clubs de travail
- Championnats de France ENC et PVL – Jury
- Calendrier 2024
- Examens et formations
- Refonte règlement ENC
- Programme de gestion PVL – RUN's
- BEA
- Homologation des titres de champion

Début de la réunion 9H00

JUGES :

M. Christophe ROOR a terminé ses assessorats et il doit faire son jugement parallèle lors de l'épreuve du 29 octobre 2023 à CONSAC.

À l'issue de celui-ci en fonction du résultat son dossier sera adressé à la SCC pour demander sa nomination de juge de PVL

Monsieur Gilles VILLEMAGNE et Mme Amandine VILLEMAGNE-RIVET ont fait parvenir une demande non étayée d'extension comme juges d'ENC.

Après vérification, la CNUL ne peut pas donner suite car ceux-ci n'ont pas les prérequis nécessaires.

Un courriel sera envoyé à nos juges n'officiant plus depuis plus de 5 ans, leur demandant s'ils souhaitent rester sur la liste de la Centrale Canine.

ASSESSORATS DES JUGES :

On reste à 4 assessorats pour les juges.

A partir de 2024, tous les élèves-juges devront être Expert Qualificateur et Conducteur technique.

CANDIDATURE A LA FONCTION DE JUGE (Commun ENC et PVL) :

A) PRÉ-REQUIS

Pour faire acte de candidature aux fonctions de juge de travail lévrier :

- Ne plus pratiquer depuis trois ans le négoce des chiens (c'est-à-dire « acheter uniquement pour revendre »).
- Le candidat doit justifier d'une expérience d'au minimum 5 ans dans la discipline pour laquelle il postule et doit avoir obtenu 10 qualificatifs « excellent » avec 3 lévriers différents dont il est propriétaire ou copropriétaire.
- Être Conducteur Technique qualifié et Expert Qualificateur depuis au moins 3 ans (à partir de la date de la ratification du PV de la Commission Lévriers par la SCC) et avoir réalisé le passage d'au moins 10 brevets.

B) NOMINATION

1) PREMIERE NOMINATION (Commun ENC et PVL)

- C'est la Commission d'Utilisation Nationale Lévriers qui décide à quel moment le dossier du candidat doit être proposé à la Société Centrale Canine pour nomination.
- Après examen du dossier par la Commission des Juges, la Société Centrale Canine nommera ou non le candidat « Juge » sans avoir à motiver sa décision.
- S'il est nommé, le Juge est inscrit sur l'annuaire de la S.C.C ; il obtient une carte et l'insigne correspondants et peut officier dans toutes les épreuves nationales de Poursuite à Vue.

REGLEMENT - Classe CHALLENGER (PVL et ENC)

Qualificatifs

En fonction du pointage (PVL) ou du classement (ENC)

1er CHAL, 2ème RCHAL, EXCELLENT, TRÈS BON, BON, ASSEZ BON ou NON CLASSÉ

A) CLASSEMENT (PVL) :

A l'issue de la réunion, il est établi un classement séparé par classe pour chaque race et ou par sexe (Lorsque le nombre de participants par classe pour une race, atteint 8 au départ, il est décerné un classement par sexe).

Les qualificatifs et titres sont décernés sans condition de nombre de partants mais en conformité avec le paragraphe « notation des épreuves ».

Un lévrier, ou apparenté, suspendu ou disqualifié ne peut prétendre prendre le départ d'un championnat ou d'un grand prix s'il n'a pas recouru correctement à la suite de la sanction, lui permettant de remplir les conditions d'engagements demandées. La suspension est considérée comme une faute de comportement n'ouvrant pas droit à un championnat ou à un grand prix. Cette mesure s'applique aux Classe CAP, CAPV, CHP et CHPV.

Précision : un lévrier ne peut participer à un championnat s'il est sous le coup d'une suspension ou d'une disqualification inscrite dans son carnet de travail, quel que soit le type d'épreuve, en France ou à l'étranger.

CLUBS DE TRAVAIL :

Contrôles des licences carton coloré :

Il a été constaté que les vérifications de la première épreuve ou des deux ans ne sont pas effectuées dans de nombreuses épreuves.

Aussi il a été constaté qu'à plusieurs reprises les cartons (licences) ont été remplis sans la présence

du lévrier (Poids et mesure). C'est une faute très grave car c'est un faux en écriture qui si elle est constatée entrainera la radiation du juge ou de l'EQ de sa fonction.

La Commission accorde la possibilité à un juge d'officier sur un parcours, et que son lévrier puisse courir sur un autre terrain, conduit bien sûr par une tierce personne.

➤ CLST – Courses des Lévrieriers de Sport de Touraine

Malgré un entretien et de nombreux échanges avec le président et le secrétaire du CLST il n'est pas possible d'obtenir un procès-verbal complet concernant la refonte du comité du club suite au décès de M. Jacki BERTHIAS. Dans l'état actuel la commission met sous réserve les épreuves 2024 et les passages de brevets du club.

➤ CCL – Coursing Club Lorrain :

Le CCL n'est pas affilié à son ACT, reste sourd aux messages de la Commission, pas de rapport d'activité, etc.

Devant cette situation qui dure depuis plus d'une année, la commission ne peut que prendre la décision de retirer le Coursing Club Lorrain de la liste des clubs que la SCC a sous sa tutelle.

➤ NALL – Nos Amis Les Lévrieriers.

2024 est la dernière année tolérée pour ce club d'organiser des épreuves sans une structure personnelle.

➤ TCLPC – le propriétaire du cynodrome vend le terrain. Le club est à la recherche de fonds pour le racheter.

RALIE :

Le club de race demande qu'un Irish-Wolfhound, lors d'un passage de BAC ne fasse qu'un solo, car l'instinct de poursuite de cette race est le plus faible du G10. La réponse se trouve dans l'Article 26.2a

Le règlement est bien clair concernant le sujet car il comporte cette éventualité pour une race à faible effectif.

RACES À FAIBLES EFFECTIFS : Selon les circonstances, le BAC pourra être délivré à la suite d'une épreuve restreinte : solo uniquement, ou solo et courses avec des accompagnateurs de races différentes. Cette particularité devra être mentionnée sur le carnet de travail. Si l'animal est ultérieurement sanctionné dans une course de groupe, il devra repasser le BAC en groupe.

CHAMPIONNATS – JURY

2024 : Championnat de France de Racing – MONTAUBAN (82) 4&5/05/2024

Mme Claudie LANIES – M. Bernard LASSIGNARDIE – suppléante Mme Patricia MONIOT

- Frédéric MARLIÈRE propose les sélectifs le samedi et les finales le dimanche (à discuter lors de la prochaine réunion de commission)
- Pourquoi ne pas faire les sélectifs le samedi après-midi au lieu du matin ?

2024 : Championnat de France de PVL – SÉREILHAC (87) 12&13/10/2024

Parcours 1 : Mme Sophie SERINET – M. Serge WILLERS

Parcours 2 : M. Jean-Pierre MONTAUD – M Pascal PELLEN – Suppléant : M. Gilles VILLEMAGNE

Organisation : le club du Caillevat et celui de la Haute Vienne. Un en circuit ouvert et l'autre en circuit fermé.

À savoir que la Commission n'a reçu qu'une candidature pour l'organisation du Championnat de France de PVL 2024. Un club qui commence à faire ses preuves mais qui n'avait pas les trois années d'existence. Pour pallier cette carence le Championnat sera comme en 2023 organisé en mutualisant plusieurs clubs.

2025 : Championnat de France de Racing – MONT DE MARSAN (40)
M Christian MAGRÉ – M. Pascal PELLEN – Suppléant : M. Claude KLEIN

Dans un souci du BEA il est décidé de reculer à une période plus fraîche le championnat de France de PVL.

Cette décision a été évoqué la veille dans le cadre de la réunion des représentants des clubs et des juges.

Décision est prise qu'en Championnat, et à condition qu'il y ait 2 parcours, d'autoriser les juges à engager leur(s) lévrier(s) sur le parcours qu'ils ne jugent pas.

1^{er} parcours si circuit ouvert le matin, 2^e parcours en circuit fermé l'après-midi pour la moitié des lévriers et inversement pour l'autre moitié.

Ils jugeront une manche en circuit fermé et l'autre en circuit ouvert (ou inversement). Ce qui va permettre aux juges de suivre les mêmes lévriers sur les deux manches.

CALENDRIER 2024 : (cf annexe 1)

Pour mettre en place le calendrier il aura fallu plus de 5 mois, ce qui est inconcevable.

Si certains clubs sont très réactifs d'autres traînent des pieds. C'est un travail énergivore.

EXAMENS ET FORMATIONS :

- FORMATIONS :
 - Mise en place stage de 2 journées de formation pour tous les leurristes (Nord = Sud)
 - Mise en place d'un examen pour les nouveaux leurristes
- CHARTE BONNES PRATIQUES
- FORMATION DE LEURRISTE ENC

Il y a une réelle demande de formation pour ce poste. Actuellement ceux qui savent apprennent aux autres sans formation.

Il est donc décidé d'assurer la transmission du savoir par une formation théorique et pratique diplômante.

Création d'un fascicule de rappel à la bonne pratique de conduite du leurre

STAGES DE FORMATIONS :

L'ensemble des candidats qui figurent dans la liste ci-dessous ont satisfait aux différents examens.

Stage du 2 octobre 2023 à St GERMAIN LES BELLES

Expert Qualificateur PVL - Conducteur Technique -
JAUNAT Nicolas - Présenté par le CCHV

Formation aux RUN's - Expert Catégorisateur - Conducteur de Leurre
ROOR Christophe - Présenté par le CCCA

Formation aux RUN's - Expert Catégorisateur
CAVILLON Marie Claude - Présentée par le LLA

Formation aux RUN's - Expert Catégorisateur
CARRIERE Dominique - Présentée par LLA

Formation aux RUN's - Expert Catégorisateur - Conducteur de Leurre
JAUNAT Nicolas - Présenté par le CCHV

Formation aux RUN's - Expert Catégorisateur - Conducteur de Leurre
JEANNIN Patrice - Présenté par le CCLB

Stage de formation du 14 octobre 2023 à ROUGÉ

Expert Qualificateur ENC - Observateur de Virages
MALANDAIN Christine - Présentée par l'ACCL

Expert Qualificateur ENC - Observateur de Virages
PÉRÈS-MEUNIER Marlène - Présentée par l'ALPC

Expert Qualificateur PVL - Expert Qualificateur ENC - Observateur de Virages
GOUYA Nicolas - Présenté par le CCCA (PVL) - Présenté par l'ALPC (ENC)

Stage de formation du 21 octobre 2023 à TOULOUSE

Expert Qualificateur ENC - Observateur de Virage
ADAM Sophie - Présentée par le CLMP

Expert Qualificateur ENC - Observateur de Virages
ALQUIER Élodie - Présenté par le CLCL

Expert Qualificateur PVL et ENC - Observateur de Virages
BONELLA Dany - Présentée par le TCPLC

Expert Qualificateur PVL
BARBOTIN Audric - Présenté par le CLDS

Expert Qualificateur ENC - Expert Qualificateur PVL - Observateur de virages
BONELLA Dany - Présentée par le TCPLC

Expert Qualificateur ENC - Observateur de Virages
CHAPUT Kévin - Présenté par le COLM

Expert Qualificateur ENC - Observateur de Virages
MARLIÈRE Frédéric - Présenté par le COLM

Expert Qualificateur ENC - Observateur de Virages
SANTAMARIA Jean-Claude - Présenté par le TCPLC

Expert Qualificateur ENC - Observateur de Virages
TASSIN Marc - Présenté par le TCPLC

Expert Catégorisateur - Conducteur de Leurre
MÉRIT Gérard - Présenté par le CLCL

Expert Catégorisateur - Conducteur de Leurre
MÉRIT Isabelle - Présenté par le CLCL

Expert Catégorisateur - Conducteur de Leurre
LE CALVAR Marc - Présenté par le CLCL

Expert Catégorisateur
LE CALVAR Karine - Présenté par le CLCL

Expert Catégorisateur - Conducteur de Leurre
LACASSY-BADOCQ Yves - Présenté par le CCLB

Expert Catégorisateur - Conducteur de Leurre
NARDIN Béatrice - Présentée par le CLC

PROGRAMME DE GESTION DES PVL :

Contact a été pris avec un informaticien qui va prendre en charge la création d'un programme fiable et ludique sur la base de celui déjà existant.

Il travaille déjà sur le programme et nous espérons qu'il sera disponible pour le début de la saison des courses 2024.

Il sera mis en place quelques séances de formation.

Programme de gestion des ENC.

Actuellement en statut quo tant que le règlement qui est en refonte ne sera pas terminé.

RUN's :

Le Règlement des RUN's a été précisé sur les Clubs, les formations obligatoires et sur les distances. Il va être envoyé aux Présidents de Clubs de lévriers et mis sur le site de la CNUL.

La licence pour les RUN's est en cours de négociation et sera disponible en janvier 2024.

Il est demandé aux Clubs de se positionner avant le 15/12/2023 sur cette nouvelle discipline sportive qui devient officielle en 2024 ainsi que sur leurs besoins en formations de sorte à proposer un calendrier rapidement.

Le calendrier des compétitions RUN's sera séparé du calendrier des ENC et PVL, merci de faire parvenir vos dates à : m.lavie@orange.fr.

Les Clubs qui souhaitent démarrer les RUN's doivent cocher sur la fiche n°4 la discipline, informer leur ACT et doivent l'inscrire dans leurs statuts après délibération en AG extraordinaire.

REFONTE DU RÈGLEMENT DES ÉPREUVES SUR CYNODROME

Mise en application, après le championnat 2024.

Les grandes lignes du règlement reposent sur :

1) Un brassage des concurrents induit par la mixité des courses et des poids variants selon le cheptel présent. La ségrégation selon 3 catégories de poids concerne les Whippets.

2) Des qualificatifs sont attribués selon le temps de base pour les courses à faible effectif (1 ou 2) ou (<2) selon le temps par rapport au lévrier de tête.

3) Deux différentes classes sont proposées classe CAT (ex ouverte). Pour les chiens confirmés et pour les whippets entrant dans les catégories de poids et de taille (49 cms/15 kg et 53 cms/17 kg)
La classe challenger CHT concerne les lévriers n'entrant pas dans la classe CAT : chiens non LOF, chiens LOF non confirmables ou LOF confirmés mais hors des limites du format.
Les classes CAT et vétérans peuvent participer au championnat de France
La classe challenger et vétéran peuvent concourir à la coupe de France.
La commission prend note du souhait des utilisateurs de faire concourir Les classes CAT et CHT en même temps et d'avoir des catégories de poids fixe.
Développement de la classe EXPO : rajouter 1 seconde aux temps de base.
La commission statuera après concertation notamment avec les juges de la discipline.

PROPOSITION du BEA SUR LA CONFECTION DES LEURRES (à ajouter aux règlements)

Le leurre doit :

- Être confectionné avec des lanières non accidentogènes pour le lévrier.

Exemple : en rubans d'étoffe ou de plastique qui augmentent sa visibilité, il est indispensable d'en prévoir plusieurs jeux.

- Celui-ci doit faire au minimum 30 centimètres
- Si pour une meilleure visibilité de celui-ci, il est décidé de fixer 2 ou 3 leurres l'un derrière l'autre, il ne doit pas y avoir plus d'un mètre entre chaque attache.
- Il y a la possibilité d'y adjoindre un morceau de fourrure animale issu d'un abattage conventionnel

Il est formellement interdit d'accrocher au leurre tout ou partie de gibier vivant ou non, ayant subi des sévices.

DÉLÉGUÉE FCI :

Isabelle OBERT-JANIAUD remplace Alain BRIGEL au sein de la commission CSS à la FCI.

HOMOLOGATION CHAMPION DE France CS

- o Le comité de la SCC a décidé que les clubs de race ne pourront plus exiger un carnet de travail pour l'homologation du titre pour les races non soumises au travail.
Concernant les lévriers le TAN demeurera
- o Le CFW n'y étant pas favorable, Alain BRIGEL lors de son prochain passage à la SCC va soulever le problème exposé par le président Pascal PELLEN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H30.

Alain BRIGEL, Président de la CNUL

